

Ventes - Barème à compter du 01 novembre 2025

Honoraires de transaction - (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente (net vendeur)	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 49 999,99€	4 166,33€	5 000,00€
De 50 000 à 69 999,99€	5 000,00€	6 000,00€
De 70 000 à 89 999,99€	5 833,33€	7 000,00€
De 90 000 à 109 999,99€	6 666,67€	8 000,00€
De 110 000 à 129 999,99€	7 500,00€	9 000,00€
De 130 000 à 149 999,99€	8 333,33€	10 000,00€
De 150 000 à 169 999,99€	9 166,67€	11 000,00€
De 170 000 à 189 999,99€	10 000,00€	12 000,00€
De 190 000 à 209 999,99€	10 416,76€	12 500,00€
De 210 000 à 229 999,99€	10 833,33€	13 000,00€
De 230 000 à 249 999,99€	11 250,00€	13 500,00€
De 250 000 à 269 999,99€	11 666,67 €	14 000,00€
De 270 000 à 289 999,99€	12 083,33€	14 500,00€
De 290 000 à 309 999,99€	12 500,00€	15 000,00€
De 310 000 à 329 999,99€	12 916,66	15 500,00€
De 330 000 à 349 999,99€	13 333,33€	16 000,00€
Au delà de 350 000€	3,75%	4,5%

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

*Cas particulier

- Honoraire au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :
 - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
 - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.
- Honoraire au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :
 - Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Professionnels - Barème à compter du 01 novembre 2025

Baux Professionnels et Commerciaux :

Loyer annuel inférieur à 6000€ HT/an :
1500€ HT soit 1800€ TTC à la charge du preneur.

Loyer annuel supérieur à 6000€ HT/an :

8,5% HT du montant total du loyer pour la première période triennale, soit 10,2% TTC
du montant total du loyer pour la première période triennale à la charge du preneur.

Cession fonds de commerce :

7,5% HT du montant de cession du fonds de commerce à la charge de l'acquéreur

Locations – Barème à compter du 01 novembre 2025

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail :
 - Si loyer inférieur ou égal à 500€/mois : 5% du loyer annuel hors charges*
 - Si loyer entre 500€ et 1000€/mois : 4.5% du loyer annuel hors charges*
 - Si loyer supérieur à 1000€/mois : 4% du loyer annuel hors charges* (dans la limite de 8€ TTC /m² de surface habitable pour le locataire)
- Etat des lieux d'entrée :
 - 3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

- Habitation (Hors résidence principale) :
 - 8,5% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire.
- Honoraires de rédaction du bail d'habitation :
 - 125€ TTC à la charge du locataire et 125€ TTC à la charge du bailleur.

Gestion locative – Barème à compter du 01 novembre 2025

Honoraires de gestion :

- Deux packs de gestion différents existent à 6,5% et 7,8% TTC des quittancements hors charge à la charge du bailleur.

N° TVA intra-communautaire : FR56904870755 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n°CPI22012021000000014 délivrée(s) par la CCI des Côtes d'Armor rue de Guernesey 22000 Saint Brieuc – Activités : Transaction et Gestion

Garantie financière Gestion : GALIAN Assurances - TSA 20035 - 75801 Paris CEDEX 08

Pour la Transaction : NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRÉSENTATIFS DE SA REMUNERATION

galian-smabtp ATTESTATION DE GARANTIE 2025

(Loi du 2 janvier 1970 - Décret n°72-678 du 20 juillet 1972.)

GARANTIE D'UN MONTANT DE : 120 000 €	
Délivrée à :	SARL AODOU AN ARVOR RCS : 904870755 7 rue SAINT FRANCOIS 22000 SAINT-BRIEUC
Représenté(e) par :	Monsieur Flavien COULAUD-RAULT en qualité de Gérant
A compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025	
AU TITRE DE L'ACTIVITE DE GESTION IMMOBILIERE ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE ATTESTATION	
Fait à Paris, le 10/07/2025	Numéro de client sociétaires : 170438J
Le Directeur Général Jean-Baptiste CROP	
GALIAN-SMABTP - Société Anonyme au capital de 87.976.100,52 euros - RCS Paris 423 703 032 Adresse du siège social : 89, rue La Boétie 75008 Paris Site web : www.galian-smabtp.fr - Entreprise régie par le code des Assurances.	

galian-smabtp

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

(Loi du 2 janvier 1970 - Décret N°72.678 du 20 juillet 1972)

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

GALIAN-SMABTP, société Anonyme au capital de 87.976.100,52 euros - RCS Paris 423 703 032
Adresse du siège social : 89, rue La Boétie 75008 Paris, atteste que :

SARL AODOU AN ARVOR
RCS : 904870755
7 rue SAINT FRANCOIS
22000 SAINT-BRIEUC

Représenté(e) par :
Monsieur Flavien COULAUD-RAULT en qualité de Gérant

est garant par le contrat n° RCP_01_170438J souscrit auprès de GALIAN-SMABTP, actuellement en cours pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ledit contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle, pouvant incomber à l'Assuré, au titre des dommages causés aux tiers et du fait de ses activités telles qu'elles sont définies aux Conditions Générales :

- Les activités visées par l'article 1er de la Loi n° 70-9 du 2 Janvier 1970 et de ses textes subéquents et les articles L.211-1 et R.211-1 et suivants du Code du Tourisme, ainsi que les activités annexes et connexes relevant dudit texte.

Il comporte des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972 et ses modifications ultérieures.

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour l'activité GESTION IMMOBILIERE.